

Compte-rendu du Conseil d'administration du 9/11/2021

Présents : voir liste d'émargement

Excusés : Mme GASCOU (gestionnaire), Béatrice Walcott (élève)

Absents : Voir liste d'émargement.

Invités : 0

Votants : 20

Ordre du jour

I-Fonctionnement CA

- 1-Secrétariat de séance,
- 2-Adoption du PV du précédent CA du 29/06/2021
- 3- Règlement intérieur du CA
- 4-Installation du CA 2021-2022 et mise en place des différentes commissions

II- Affaires scolaires et pédagogiques

- 1-Calendarier pédagogique de l'année
- 2-Présentation du plan de continuité pédagogique

II- Affaires Financières

1. 1-Autorisation générale et permanente de poursuite (pour vote),
2. 2-Délégation de signature des contrats et conventions donnée au chef d'établissement (pour vote)
3. Délégation de signature donnée à la gestionnaire (pour vote)
4. Nomination d'un régisseur suppléant (pour vote),
5. Conventions pour information,
6. Renouvellement de la convention avec la VAE (pour vote),
7. Taux de répartition pour la viabilisation (pour vote)
8. Tarifs de la location d'un salon de coiffure et d'un café amélioré (pour vote),
9. Nouvelle répartition des crédits pédagogiques,
10. Décisions de l'ordonnateur (pour information)
11. Décisions budgétaires modificatives.
12. Autorisation de recrutement des personnels de droit public.

I-Fonctionnement CA

1. Mme Puig se propose pour être secrétaire de séance.
2. Adoption du PV du précédent CA du 29/06/2021 : **Voté à l'unanimité.**
3. Règlement intérieur du CA. Il est identique à celui de l'année précédente. Il doit 2h maximum : **Voté à l'unanimité.**
4. Installation du CA 2021-22 et mise en place des différentes commissions.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



| CONSEIL D'ADMINISTRATION | Titulaires |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| Collectivité / Mairie | M MOLI Samuel |
| | Mme FRANCOIS Laurence |
| | Madame VANNIER Christelle |
| | Mme PUJOL Danielle |
| Représentants du personnel | |
| Enseignants | Mme IBERGAY Marie-Pierre |
| | Mme TRENQUIER Conchita |
| | Mme THIRION Audrey |
| | M MARTINVILLE Romain |
| | Mme PUIG Thérèse |
| | Mme TEUPOOTAHITI Laetitia |
| | Mme VINCHES BOTTIN Isabelle |
| Mme DORNEMAIN | |
| Personnalité qualifiée | Mme CAUSADIA Ludivine |
| Personnel ASST | Mme CAPEAU Marie-Lise |
| | M BUHOUR Francis |
| | Mme LAFFITTE Monique |
| Parents d'élèves | |
| | Mme SAINGES Dorothée |
| | M BELLATON Guillaume |
| Elèves | |
| | PLA Melissa |
| | BELOUFA Ayoub |
| | WALCOTT Béatrice |
| | PEREZ Maylis |
| | POTET Téo |

Arrivée à 18h15 arrivée de Mme Sainges :
21 Votants

| COMMISSION PERMANENTE | Titulaires |
|-------------------------|---|
| Enseignants | Mme Puig, Mme Ibergay et Mme Teupootahiti |
| Personnel ASST | Mme Capeau |
| Parents d'élèves | Mme Sainges et M Bellaton |



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



| | |
|--------|----------------------------|
| Elèves | Maylis Perez et Théo Potet |
|--------|----------------------------|

| Conseil de discipline | Titulaire |
|-----------------------|--|
| Enseignants | Mme Bottin, Mme Teupootahiti, M Martinville Mme Trenquier |
| Personnel ASST | Mme Lafitte et M Buhour |
| Parents d'élèves | M Bellaton et Mme Sainges |
| Elèves | Téo Potet et Maylis Perez |

| COMMISSION EDUCATIVE | Titulaire |
|----------------------|--|
| Enseignants | M Martinville et Mme Trenquier |
| Personnel ASST | M Buhour |
| Parents d'élèves | Mme Sainges et/ou M Bellaton |
| Elèves | Enzo Masson, Téo Potet et Maylis Perez |

| COMMISSION FOND SOCIALE | Titulaire |
|-------------------------|--------------------------------|
| Enseignants | Mme Thirion |
| Personnel ASST | Mme Capeau |
| Parents d'élèves | M Bellaton et/ou Mme Sainges |
| Elèves | Brandon Laignel et Masson Enzo |

| CESC | Titulaire |
|------------------|---|
| Enseignants | Mme Dornemain et Mme Puig |
| Personnel ASST | Mme Capeau |
| Parents d'élèves | M Bellaton et/ou Mme Sainges |
| Elèves | Téo Potet, Laignel brandon et Enzo Masson |

| CHSCT | Titulaire |
|------------------|------------------------------|
| Enseignants | Mme Bottin et M Martinville |
| Personnel ASST | Mme Capeau |
| Parents d'élèves | Mme Sainges et/ou M Bellaton |
| Elèves | Lisa Danniell et Téo Potet |

| COMMISSION Menu | Titulaire |
|------------------|------------------------------|
| Enseignants | Mme Thirion |
| Personnel ASST | Mme Capeau |
| Parents d'élèves | Mme Sainges et/ou M Bellaton |
| Elèves | Lisa Danniell et Enzo Masson |

I-Affaires scolaires et pédagogiques

1. Calendrier pédagogique de l'année

Le Conseil Pédagogique dernier en avait présenté les grandes lignes ; il a été abondé régulièrement. Il récapitule les grandes étapes de l'année scolaire. Mme Muller propose des réunions-bilan pour les classes, en mettant l'accent sur les élèves en difficulté. Un planning sera prochainement diffusé. Mme Muller fait lecture commentée du calendrier pédagogique. Certaines dates pourraient changer à la marge. Il sera mis en ligne sur l'ENT ; il sera ainsi accessible à tous.

2. Présentation du Plan de Continuité Pédagogique

Également présenté lors du Conseil Pédagogique dernier, le Plan de Continuité Pédagogique décline les différents cas de figure selon les différents cas de confinements possibles.

Les élèves ont été dotés de codes ENT actifs et vérifiés plusieurs fois. Il sera judicieux de s'y entraîner car des difficultés d'utilisation persistent. Le travail à distance sera très certainement remis en place à l'avenir. Le pilotage du travail à distance se fait par l'équipe de direction ; les professeurs principaux sont des relais en lien avec les élèves et les familles.

Mme Sala signale qu'il y a eu des changements dans les AED dont les noms figurent dans le Plan de Continuité Pédagogique.

En complément, Mme Muller indique qu'il va y avoir une classe UPEA2 ; les élèves sont scolarisés selon leur niveau dans une classe d'accueil avec un EDT adapté ; ils viendront au lycée Blum le mercredi et jeudi. Cette ouverture répond à un besoin accru d'élèves allophones avec la réouverture des frontières dernièrement. Mme Muller a obtenu de l'aide humaine en contrepartie de l'accueil de

cette structure dans les locaux de Blum ; deux Services Civiques vont être recrutés.

Mme Laffite fait remarque que les locaux à nettoyer vont être augmentés. Elle interpelle les représentants de la Région sur l'augmentation de la charge de travail qui en résulte.

Mme Ibergay signale que les Services Civiques devront être tutorés ; une charge de travail supplémentaire va être consécutive à leur recrutement. Ils auront des missions spécifiques (vivre-ensemble ; internat ; accueil des élèves exclus de cours pour travailler sur le comportement).

Mme Sala rappelle qu'il n'y a qu'un seul surveillant, parfois deux. L'internat impose des nuitées. La CPE interpelle l'assemblée sur ce manque de personnels de Vie Scolaire. Nombreux sont ceux qui partagent ces constats.

II-Affaires Financières

1. Autorisation générale et permanente de poursuite

La poursuite concerne les personnes qui ne règlent pas leurs dus entre termes de cantines et internats. Mme Muller rappelle que des aides sont possibles. Des prélèvements directs peuvent être opérés à la source.

Une abstention, un contre, 19 pour

2. Délégation de signature des contrats et conventions donnée au chef d'établissement

Mme Muller est amenée à signer des conventions et le CA ne peut être sollicité très régulièrement.

Un contre, 20 pour

3. Délégation de signature donnée à la gestionnaire

Mme Muller demande à autoriser Mme Gascoü à signer factures et bons de commandes, qui sont nombreux et parfois pour des petites sommes.

Voté à l'unanimité.

4. Nomination d'un régisseur suppléant

Mme Capeau, Agent Chef, est concernée. Mme Muller n'est pas autorisée à encaisser ou débiter des fonds car ordonnateur. Mme Gascoü, n'ayant pas d'adjoint ou secrétaire, Mme Capeau sera nommée officiellement régisseur suppléant.

Voté à l'unanimité.

5. Conventions pour information

La convention de groupement comptable, installée au lycée Bourquin à Argeles, permet de fixer les modalités d'organisation du groupement. Elle gère plusieurs établissements.

La convention de groupement de commandes permet de faire des achats groupés et d'avoir des tarifs préférentiels. (Denrées alimentaires pour la restauration scolaire).

Une convention avec le Mémorial du Camp de Rivesaltes permet d'ouvrir à la culture et de mettre en œuvre les contenus des programmes d'enseignement.

6. Renouvellement de la convention avec la VAE

En raison d'une utilisation des locaux, le service de VAE (premier étage du bâtiment administratif et parfois salle de conférence) nécessite une convention.

Voté à l'unanimité.

7. Taux de répartition pour la viabilisation

Mme Muller annonce qu'il doit y avoir un vote pour un nouveau fonctionnement de répartition. Il devrait y avoir des compteurs pour quantifier les différentes consommatives. Des estimations sont effectuées. Mme Oms précise qu'il y a eu un réajustement entre la consommation estimée et réelle. Mme Muller rappelle que les services SRH est excédentaire.

Voté à l'unanimité.

8. Tarifs de la location d'un salon de coiffure et d'un café amélioré

Sur proposition de Mme Adelle, des formations destinées à des adultes seront organisées dans l'établissement. Il s'agit de louer les locaux à la journée pour L'Oréal ou autres entreprises partenaires. M. Oms rappelle que les contacts avec des fournisseurs et professionnels contribuent à la renommée de l'établissement et l'apport de taxe d'apprentissage.

Mme Laffite interroge sur les contenus des formations. Mme Thirion explique que les professionnels permettent une réactualisation des connaissances et des compétences professionnelles et qu'y participer représente un intérêt pédagogique pour les enseignants.

Mme Puig s'inquiète du taux d'occupation des salons, qui pourrait nuire aux TP d'enseignement professionnel. Mme Muller précise que les PFMP et la présence de quatre salons permettent ces locations et qu'en conséquence, cela ne pénalise pas le bon déroulement des cours.

Tarif proposé : 200 euros la journée avec 6 euros le café amélioré par personne.

Les professeurs d'enseignement professionnel s'inquiètent du bas coût de la location ; Mme Muller rappelle les divers bénéfices pour l'établissement.

9. Nouvelle répartition des crédits pédagogiques

Mme Muller rappelle qu'il y a eu des réajustements entre les lignes budgétaires (tels les droits de reprographie au profit des dépenses communes pédagogiques) M. Oms les détaille. Ce choix s'explique dans le choix pédagogique « Lycéens au cinéma », qui concerne plusieurs classes.

Il y a d'autres glissements entre les lignes budgétaires afin d'arriver à un équilibre.

Mme Gascoü étant absente, Mme Muller informe l'assemblée qu'il sera possible de lui demander des éclaircissements si besoin.

Voté à l'unanimité.

10. Décisions de l'ordonnateur

Pour informations, des décisions sont proposées dans les budgets puis soumises en CA pour rééquilibrer des lignes de dépense.

11. Décisions budgétaires modificatives

Mme Gascoü craint que le service ne soit déficitaire et propose un prélèvement dans le fonds de roulement afin de l'anticiper. 45 000 euros seront répartis équitablement entre les services SRH,

ALO et AP.

Voté à l'unanimité.

12. Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Il s'agit de permettre le recrutement des services civiques notamment.

Voté à l'unanimité.

III-Questions diverses

1-Mme Bottin pose la question la convention quant à l'Association APEX. Des femmes battues seraient accueillies pour leur redonner le goût de se reprendre en main. D'un point de vue pédagogique, cela apporterait des modèles réguliers pour les élèves. Mme Muller propose le tarif modèle pour ce public accueilli et affirme que la convention sera signée car profitable aux élèves et aux enseignements. Mme Bottin confirme que l'Association propose des interventions à destination des classes (théâtre, BD, sensibilisation au harcèlement et à la violence).

Mme Sala rappelle que le CVL avait proposé de telles actions solidaires qui mettraient à profit leurs compétences professionnelles.

2-Mme Thirion interpelle le CA quant au remboursement des frais de déplacement et demande de clarifier les modalités de remboursement. Mme Muller va diffuser une procédure pour y parvenir.

3-Question de M Buhour : les stagiaires GRETA mangent dans les locaux, fument dans l'enceinte du lycée ou urinent dans les cages d'escalier. Ce comportement pose problème, notamment à cause du tabac consommé dans les locaux. L'autorisation de fumer avait été donnée l'année dernière en raison des contraintes du plan vigipirate renforcé ainsi que des contraintes liées au couvre feu. Les stagiaires GRETA et les élèves ne devaient pas être ensemble pour la pause cigarette, des points différents avaient été choisis. Depuis septembre 2021, les élèves peinent à reprendre les bonnes habitudes ; Mme Muller rappelle que des sanctions doivent être prises pour les élèves et pour les stagiaires GRETA, qui pourraient être exclus de leur formation. Des affiches vont être rendues visibles.

M. Oms annonce que les formations GRETA vont évoluer ; le public reçu en Lectio devrait disparaître au profit d'élèves accueillis dans les locaux pour des formations plus professionnelles. Mme Muller invite l'ensemble de la communauté à réagir face à ces non respects du règlement intérieur et non respect de la loi (Loi Evin). La responsabilité collective est engagée.

La séance est levée à 19h58.

Mme Thérèse Puig